



ACCUEIL JEUNES

**Projet Pédagogique
2022/2023**

AUZON
COMMUNAUTE
RUE JEAN CATINOT
SAINTE FLORINE

0750686114
accueiljeune@gmail.com
Agrée Jeunesse et sport
n°0430015SV001613

Présentation de la structure

Auzon Communauté regroupe 12 communes :

Auzon, Azérat, Chambezou, Champagnac-le-Vieux, Chassignoles, Frugères-les-Mines, Lempdes-sur-Allagnon, Sainte-Florine, Saint-Hilaire, Vergongheon et Vézézoux et Saint Vert.

Le principe de l'intercommunalité réside dans le transfert de certains domaines de compétences des communes, vers la communauté de communes.

Ces compétences sont, soit obligatoires et liées au développement économique, à l'aménagement de l'espace communautaire, soit optionnelles supplémentaires participatives et liées par exemple à l'environnement, la protection et la mise en valeur du patrimoine, le logement et le cadre de vie, la voirie d'intérêt communautaire, les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Les missions d'Auzon Communauté découlent des compétences transférées par la loi et par les communes.

Les missions d'une communauté de communes ne peuvent s'exercer sans l'existence d'un budget alimenté par des ressources fiscales et de dotations versées par l'État.

Présentation du public : Les 11/17 ans

L'adolescence est une phase complexe empreinte de contradictions durant laquelle les jeunes sont en quête d'une personnalité et d'une identité qui leur appartiennent. Ils ont besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi vis-à-vis de leurs pairs et des adultes, et manifestent leur désir d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis des parents.

C'est une période d'initiation, de découverte et d'expérimentation, au cours de laquelle ils vont tester les limites qui leur ont été imposées, et braver les interdits. Ils se placent alors en confrontation quasi permanente avec les adultes.

Cependant, alors que les adolescents cherchent à se détacher de l'autorité parentale, ils ont besoin qu'on leur oppose un cadre structurant, fait de limites et de repères, à partir duquel ils vont se construire.

Présentation et fonctionnement de l'accueil jeunes.

1) Présentation

Afin d'étendre les services proposés par collectivité, la communauté de communes, propose, depuis 2009, un accueil pour les 11-13 ans et les 14-17 ans avec des activités de loisirs adaptés à cette tranche d'âge.

Ces accueils sont placés sous la direction de Sandrine PETERS, chargée de mission jeunesse, diplômée d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, référente PDN 43 (Promeneur Du Net, veille et éducation sur les réseaux sociaux) et référente PNNS (programme nationale nutrition santé).

a) L'Accueil des 11-13 ans :

L'Accueil jeunes reçoit vos jeunes pendant les vacances scolaires et les mercredis après-midis, en fonction d'un programme défini sur la base des idées des jeunes.

b) L'Accueil des 14-17 ans :

Plusieurs formules sont proposées :

- soit un accès libre,
- soit des animations issues des projets des jeunes.
- soit des sorties selon un programme défini.

Les jeunes sont à l'initiative de la programmation des activités.

Le lieu d'accueil principal se situe à Sainte-Florine, dans les locaux d'Auzon Communauté, rue Jean Catinot.

Pendant les vacances scolaires

Un programme d'activités ainsi que des plages horaires d'accueil libre (local à disposition des jeunes en présence de l'animatrice) est élaboré en amont par les jeunes inscrits, fréquentant régulièrement l'accueil. Une fois établi, ce programme est diffusé par mail aux inscrits réguliers, distribué sur support papier et disponible sur :

Facebook de l'accueil jeune : accueiljeune,

sur Instagram: sandrineaccueiljeune

et le site d 'Auzon Communauté.

L'équipe d'animation s'efforce de proposer des activités, animations et sorties aussi diverses que possible. Le projet d'activité est élaboré en fonction:

- des idées exprimées par les jeunes et leur famille au cours de l'année,
- des opportunités du territoire
- des activités tendances.

Les jeunes sont encouragés à participer à la création des programmes. La priorité est donnée aux activités attrayantes, innovantes, culturelles et adaptées à l'âge de chacun.

Toute participation aux activités nécessite une inscription administrative par internet sur le Portail des Familles d'Auzon communauté :<https://www.cc-auzon.fr/> et un entretien préalable auprès de la directrice.

Contactez **Mme PETERS Sandrine**, au **07 50 68 61 14** ou par mail : **accueiljeune@gmail.com**

Pour toute inscription, une adhésion à l'année est demandée suite à la délibération .

Certaines sorties ou activités sont facturées en sus, en fonction du coût de revient. La délibération et les grilles tarifaires sont affichés à l'accueil jeunes.

Pour toutes les activités sur site ou pour toutes les sorties , les dossiers COMPLETS remplis sur le Portail des Familles, sont obligatoires

Les séjours thématiques :

Tous les mini-camps proposés, sont conçus et organisés par les jeunes avec l'aide des animateurs.

Les inscriptions pour ces séjours sont ouvertes entre 1 et 2 mois avant le départ.

Fonctionnement

Le service est ouvert

Hors vacances scolaires

Jours	Horaires
Mercredis en accueil libre sans inscription	13h00 à 17h30

Pendant les vacances scolaires

Jours	Horaires d'ouverture type
vacances de février, avril, juillet, 1 ère semaine d'aout et octobre (hors jours fériés)	8h30 à 17h30

Hors sorties ou interventions extérieures et, dans le but de rendre les jeunes autonomes et responsables, les arrivées et départs de l'espace jeunes sont libres : En effet, les jeunes (quel que soit leur âge) peuvent bénéficier de la structure, pendant la durée souhaitée, dans la limite des horaires fixées par la communauté de communes. L'équipe considère que les familles acceptent que leurs enfants gèrent de manière autonome leurs arrivées et leurs départs.

L'espace jeunes est un lieu d'accueil encadré par des animateurs dans lequel les jeunes peuvent jouer ou organiser leurs activités pendant leur temps libre.

En cas d'activités extérieures, l'équipe n'assure pas d'animation à l'espace jeunes.

Moyens humains et responsabilités, composition de l'équipe pédagogique

L'équipe d'animation du secteur Jeunesse est composée d'un agent permanent d'Auzon Communauté,

PETERS Sandrine, directrice et animatrice sur le secteur Jeunesse, présente toute l'année et, 1 animateur/trice diplômé(e), en renfort d'animation sur toutes les périodes de vacances scolaires, selon les besoins d'encadrement. Cet effectif peut être augmenté sur les vacances scolaires par l'embauche d'animateurs/trices supplémentaires en CEE ou par des bénévoles

Responsabilités et rôles de chacun

PETERS Sandrine , chargée de mission jeunesse :

Responsable auprès de la Desden (Direction des services départementaux de l'éducation nationale) et d'Auzon communauté sur les 2 tranches d'âges.

Assure et coordonne les actions pédagogiques et d'animations à l'Accueil Jeunes.

Gère le suivi du budget.

Développe et accompagne les projets jeunes.

Gère et participe au recrutement des animateurs/trices supplémentaires.

Assure un rôle de formateur pour les agents du service jeunesse.

Conçoit les objectifs et le projet du service en collaboration avec l'équipe d'animation.

Conçoit le projet pédagogique pour chaque période.

Développe les différents partenariats avec le service.

Propose des actions dans le domaine de la nutrition en lien avec le PNNS.

Assure une veille numérique sur les réseaux sociaux.

L'animateur/trice du secteur jeunesse

Participe à l'élaboration des objectifs et du projet pédagogique en collaboration avec l'équipe d'animation.

Développe et accompagne les projets jeunes.

Participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les jeunes, les familles et l'équipe d'animation.

Assure les actions pédagogiques et d'animations à l'accueil jeunes.

Moyens matériels

a) Les locaux :

Depuis octobre 2015 le secteur Jeunesse est doté de locaux dédiés. Ces derniers se composent :

- d'une salle d'activité
- un espace détente
- d'une cuisine équipée
- des sanitaires
- d'un placard de rangement
- d'un espace de stockage

b) Inventaire matériel pédagogique :

L'inventaire du matériel pédagogique est vérifié et complété si besoin par l'équipe d'animation avant chaque période de vacances scolaires.

c) Transport :

Les différents services d'Auzon communauté, disposent de 2 minibus de 9 places (7 places passagères, 1 place conducteur, 1 place animateur) ainsi qu'un Kangoo et un Duster(3 places jeunes) qui peuvent être utilisés pour le transport des jeunes et des animateurs de l'accueil jeune.

Objectifs pédagogiques

Favoriser l'accueil des jeunes ainsi que celui des jeunes aux besoins spécifiques

Ouvrir un lieu d'accueil adapté aux jeunes et au plus proche des besoins spécifiques
Le faire connaître sur le territoire.
L'animer par un personnel qualifié.

Moyens :

Mise à disposition d'un espace sur le secteur, pouvant accueillir les jeunes de 11 à 17 ans.
Aménagement des locaux de manière à ce que les jeunes s'y sentent bien. et, dans la mesure du possible, répondre aux besoins spécifiques

Diffuser des plaquettes d'information via le collège public et les réseaux sociaux.

Des temps de rencontre, avec les jeunes du territoire, non inscrits à l'accueil jeunes, sont prévus sur les différentes communes, à raison d'un mercredi par mois hors vacances scolaires.

Mise en place d'animations et projets adaptés aux jeunes et aux besoins particuliers

Encadrement par des professionnels de l'animation se formant régulièrement.

Créer et proposer une programmation sur la base des projets des jeunes.

Un animateur supplémentaire, référent handicap peut être embauché (par le biais de l'association DAHLIR), afin de garantir le bien être et la sécurité du jeune accueilli.

Favoriser l'initiative et l'autonomie des jeunes, les rendre acteurs de leur temps-libre.

A. Les responsabiliser dans le fonctionnement de l'espace jeunes et leur laisser la prise en charge totale, de leurs affaires et matériel personnel ou d'emprunt (vêtements, portable, sac, matériel sportif...)

B. Les impliquer dans la mise en place des projets, des animations.

Cela permet :

- de prendre conscience de ses faits et gestes et d'en évaluer les conséquences proches ou à venir ;
- de se former à agir sur son environnement ;
- de se fixer des repères dans le temps et de s'entraîner à se projeter dans l'avenir
- de se fixer des objectifs et de rechercher les moyens pour les atteindre ;
- de structurer ses actes et actions en une succession rationnelle ;
- de négocier dans un groupe.

Moyens :

Mise en place d'un règlement intérieur créé avec les jeunes qu'ils doivent respecter.

Les jeunes peuvent organiser leurs activités ou projets (recherches, réalisation).

Mise en place de sorties brèves, ou activités en autonomie à chaque vacances scolaires: (faire courses par exemple) avec moyen de communication, durée établie et lieu délimité, 2 jeunes au minimum .

Impliquer les jeunes dans la vie locale, favoriser leur connaissance du territoire

A. Découvrir le milieu dans lequel les jeunes évoluent.

B. Mettre en place des actions avec les partenaires locaux.

C. Les sensibiliser sur le respect du patrimoine local.

Moyens :

Mise en place d'activités favorisant la connaissance du territoire (histoire, culture, gastronomie, activités de pleine nature) par des sorties pendant les vacances.

Favoriser l'échange avec les associations et les organisations locales (participation aux fêtes locales, rencontres inter générations, etc.).

Développer des valeurs telles que la tolérance, la solidarité, l'esprit critique, la responsabilité et le respect des individus, des lieux et des institutions.

A. Leur donner les outils nécessaires pour agir en citoyens conscients de leurs droits, de leurs devoirs, de leurs actes et de leurs prises de positions.

B. Favoriser la communication non violente (CNV).

Moyens :

Les activités proposées développent la prise de décision, la coopération, le respect de chaque personne en tant qu'individu.

Des temps sont prévus, 1 jour par semaine de vacances au minimum, pour permettre aux jeunes d'exprimer leurs besoins, de développer l'écoute empathique, d'installer par ailleurs, une atmosphère accueillante et bienveillante.

Accompagner les jeunes au cours de l'adolescence

- A. Prévenir les comportements à risque et favoriser les comportements bénéfiques à la santé.
- B. Permettre la valorisation de soi.
- C. S'ouvrir sur l'extérieur.

Moyens :

Des actions de prévention sont menées avec les jeunes (alimentation, alcool, drogue, sexualité, hygiène, premiers secours, etc) avec la mise en place de discussions, débat, actions de formation, ou activités, à raison d'1 action par vacances scolaires.

Des comportements en nutrition tels que définis par l'OMS sont valorisés (aller vers, diminuer, éviter certains aliments). Ainsi, par exemple, l'équipe propose régulièrement des fruits sur les périodes des vacances, afin de favoriser la consommation de fibres alimentaires ou, valorise la motricité douce, en mettant à disposition un garage à vélo. A chaque vacances scolaires, des activités où chacun pourra s'exprimer, s'épanouir, se mettre en valeur ou se valoriser, sont proposées tout en respectant les capacités, âge et sexe de chacun (sport, ateliers créatifs etc).

Favoriser la création ou la consolidation de lien social

- A Relations jeune/jeunes
- B Relations jeunes/animateurs
- C Relation jeune/parents

Moyens :

Mise en place d'un fonctionnement interne (votes, concertations collectives régulières, réunions de service) permettant d'établir que :

- Tous les jeunes ont les mêmes droits et devoirs les uns envers les autres.
- Chaque jeune a le même pouvoir de décisions (choix des activités, choix des sorties...).
- L'animateur est un adulte certifié professionnel de l'animation et a pour but, d'accompagner le jeune hors cadre familial et scolaire.

Il veille à ce que chaque individu soit respecté et soit respectueux des autres.

L'animateur est conscient qu'il est un référent pour le jeune.

L'animateur est un médiateur qui contribue au dialogue entre les parents et leur jeune.

Développer les projets jeunes :

Accompagner les jeunes sur leurs projets déjà existants.
Favoriser l'émergence de nouveaux projets.
Valoriser l'investissement des jeunes.

Moyens :

Mise en place de journées gratuites, à chaque vacances scolaires, dédiées aux projets jeunes
Mise à disposition de matériel de recherches d'information (ordinateurs, téléphone)

Éduquer aux médias et à la communication

Signataires de la Charte du " Promeneur du Net ", les animateurs ont aussi pour mission de :

Sensibiliser aux diverses formes de messages médiatiques de la vie quotidienne.
Permettre d'utiliser avec discernement les médias de façon critique et créative.

Moyens:

Mise à disposition d'ordinateurs et de matériel informatique à l'accueil jeunes.
Présence effective et implication des animateurs sur le temps de recherche.
Aide lors de l'élaboration de projet aux recherches sur le Net.
Temps de discussion et d'apprentissage à l'utilisation des réseaux sociaux.
Présence et permanences de l'accueil jeunes sur les réseaux sociaux.

Développer les partenariats et le soutien en direction des associations locales

Inclure les associations et les partenaires dans les différents projets des jeunes.
Inclure des projets jeune sur des projets déjà existants des partenaires.
Soutien aux événements du territoire.

Moyen:

Mise en place d'activités priorisant les association locales

Développer des actions en lien avec la parentalité

Actions de communication envers les parents.

Entretenir un lien entre les parents et l'équipe d'animation.

Favoriser le lien parents- jeunes.

Inclure les parents dans les projets des jeunes.

Moyens:

Communication via les réseaux sociaux en direction des parents

Invitation des parents lors de soirées culturelles ou mise en place de moments conviviaux, parents -jeunes

Créer un réseau institutionnel ou non pour le secteur jeunes.

Se faire connaître et faire connaître les projets et les événements auxquels participe le secteur jeune.

Communiquer et rendre lisible l'action ados.

Solliciter les élus.

Travailler en partenariat avec le CLSH, le secteur sportif et le service culturel (réunions et actions régulières).

Faire participer le réseau dans les actions menées par le secteur.

Moyens:

Communiquer régulièrement avec les élus des actions jeunes

Diffuser via les réseaux sociaux leurs actions

Mettre en place des activités sollicitant les différents services d'Auzon communauté, culture, sport, passerelle avec le CLSH

Budget

Un budget prévisionnel est réalisé en début d'année civile, il est intégré au budget intercommunal.

La directrice propose à la commission jeunesse les tarifs des animations et sorties proposées aux familles

Evaluation

Afin d'agir selon les objectifs du projet éducatif défini par la collectivité, et d'évaluer ce projet pédagogique, reflet de sa mise en œuvre, la directrice rédige un bilan périodique présentant le bilan quantitatif et qualitatif, les difficultés rencontrées, les projets en cours ou à venir.

Lors du bilan, une évaluation des objectifs pédagogiques est réalisée, avec toute l'équipe d'animation, après chaque période de vacances.

Ce bilan est transmis à la Commission Enfance et Jeunesse, qui décide des modifications à apporter, ou non, aux objectifs visés par le service pour la prochaine période.

Équipe d'animation jeunesse

PETERS Sandrine

